

## COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

**Rapport de la Commission de Gestion et des Finances concernant le préavis municipal N° 003/2021 relatif aux compétences municipales accordées par le conseil général en début de législature et pour la durée de celle-ci (2021-2026).**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 27 septembre 2021, les membres de la Commission de Gestion et des Finances ont reçu des explications de Monsieur Laurent Bardet, Syndic, et Madame Anick Delay, Boursière communale, au sujet dudit préavis.

Le préavis se résume par une liste des compétences déléguées usuelles avec parfois un montant maximal engagé. Ces compétences ont pour but de fluidifier certaines décisions sur les activités courantes sans en référer constamment au conseil général.

La Municipalité utilisera les différents droits mentionnés dans ces préavis avec parcimonie ou en cas d'urgence. Des explications et/ou des préavis seront présentés au Conseil Général après toute décision ou dépenses extraordinaires

La commission approuve autant les compétences que les montants présentés dans le préavis sans commentaire particulier.

Par ailleurs, une vérification rapide des communes voisines (Vich, Trélex) a permis de déterminer une similarité des compétences et montants.

En conclusion la Commission de Gestion et des Finances prie le Conseil Général d'accepter le préavis N°003/2021 tel que formulé par la Municipalité et propose de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil Général

**Vu** : le préavis Municipal N°003/2021, relatif aux compétences municipales

**Où** : le rapport de la Commission de Gestion et des Finances.

**Considérant** : que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

### Décide

1. D'accepter le préavis tel que présenté

Coinsins, le 21 octobre 2021

### La Commission de Gestion et des Finances

Yannick SUBLET



Vanessa WICHT



Lucy NIGGLI



Serge DURST



Nicolas CHABAL

